

LE DISPOSITIF DE FORMATION « PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC) » ET LA MOBILISATION DE L'OFFRE EN ILE-DE-FRANCE

La préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) est une action de formation devant bénéficier à plusieurs demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins de recrutement identifiés sur un secteur d'activités, des métiers par une branche professionnelle ou l'opérateur de compétences (OPCO).

Les métiers concernés par les POEC sont considérés comme des métiers porteurs des « débouchés professionnels », toutefois, contrairement à la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle), le montage d'une POEC n'implique pas de dépôt préalable d'une(d) offre(s) d'emploi par un(des) employeur(s)

• Les objectifs de la POEC

La POEC vise à proposer une formation ciblée sur un/des métiers porteurs à des demandeurs d'emploi pour leur permettre un accès rapide à un emploi durable (CDI, CDD ou contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois, contrat d'apprentissage) à la sortie du dispositif de formation POEC. Pour les employeurs ou une branche professionnelle, la POEC est un outil permettant de mobiliser des potentiels candidats sur un territoire en les formant sur des métiers et sur des besoins identifiés au niveau des employeurs du secteur.

• Les bénéficiaires ciblés par le dispositif

La POEC s'adresse à tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, indemnisé ou non à la date de démarrage de l'action de formation. Elle peut être mobilisée lorsqu'il est proposé au demandeur d'emploi un emploi nécessitant l'adaptation ou le développement de ses compétences.

➔ Les salariés IAE sont-ils éligibles ?

Oui, la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle a ouvert la POEC aux salariés en contrat unique d'insertion (CUI) et aux salariés des structures d'insertion par l'activité économique. Ils doivent toutefois être inscrits à Pôle emploi et disponibles sur les horaires pour participer aux actions de formation

• Le contenu du dispositif

Les bénéficiaires d'une POE collective suivent une formation, allant généralement de 200h à 400 heures (maximum) pouvant comporter une période d'immersion en entreprise, qui vise à acquérir les compétences requises pour occuper un emploi pour lequel ont été identifiés des besoins en recrutement. L'ensemble des actions sont mises en œuvre par un organisme de formation, sélectionné par le commanditaire de la POEC (OPCO). L'ensemble des heures réalisées dans le cadre de la POEC sont considérées comme des heures de formation.

Généralement, les formations se déroulent sur un rythme de 35 heures hebdomadaire.

Le programme d'une POEC est structuré en plusieurs modules. En complément de modules techniques sur le métier visé, la POEC peut inclure des modules de « remise à niveau » sur les savoirs de base, ainsi que sur les « techniques de recherche d'emploi ».



Bon à savoir ! Bien que le dispositif POEC ne propose pas d'accompagnement individuel, en tant que tel, les bénéficiaires bénéficient généralement d'un appui conseil/d'un soutien individualisé pour rechercher une entreprise d'accueil pour la réalisation d'une période d'immersion, puis en préparation à la sortie sur la recherche d'employeurs potentiels.

• Le statut du bénéficiaire et des modalités de participation au dispositif

La formation est gratuite pour le demandeur d'emploi qui a le statut de stagiaire de la formation professionnelle durant la formation.

Dès lors que la POEC fait l'objet d'une convention de partenariat Pôle emploi, le bénéficiaire peut disposer d'une rémunération dans le cadre de la POEC:

- L'Allocation d'aide au retour à l'emploi (Are) pour les personnes disposant de droits à l'indemnisation
- ou la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) ;
- et, sous certaines conditions, de l'aide aux frais associés à la formation (transports, repas,...).

• Le montage d'une POEC et le démarrage d'une action

- Financement

La mise en œuvre d'une POE collective se fait à l'initiative d'une branche professionnelle ou de l'Opco, qui identifie des besoins en emploi non pourvus sur un secteur ou un territoire. L'Opco sélectionne ensuite un ou plusieurs organismes de formation, le coût pédagogique de la formation est pris en charge par l'Opco de référence à hauteur de 15€/heure HT en moyenne.

Comme indiqué, les coûts de la formation sont pris en charge à 100% pour les bénéficiaires.

- Lancement de la POEC et organisation des inscriptions

L'OPCO conclut avec Pôle emploi un protocole opérationnel régional qui identifie les actions de formation et précise les modalités de collaboration au niveau local notamment pour mobiliser les candidats potentiels sur l'action. La sélection des candidatures est assurée par l'organisme de formation. La phase d'information et de mobilisation pour l'orientation des candidatures sur les réunions de sélection des candidatures est assurée par une des agences locales du réseau Pôle emploi.



Bon à savoir : La désignation de l'agence locale Pôle référente, en charge de la phase d'information et de mobilisation, des demandeurs d'emploi et des partenaires, peut intervenir plus ou moins tôt dans le temps selon les opérations POEC. Pour les structures souhaitant anticiper le plus en amont possible les opérations POEC à venir, il est parfois possible d'obtenir des premiers éléments d'informations (dates, contenu, ...) auprès de l'OPCO concerné ou de l'organisme de formation sélectionné pour l'opération.

• Trouver une formation POEC en Ile-de-France et accompagner une candidature

L'ensemble des POEC proposées en Ile-de-France sont recensées sur [le site de Défi Métiers](#) .



Bon à savoir ! Le plus souvent, les offres d'entrées en POEC sont publiées peu de temps avant le début de la formation (2 à 3 semaines maximum) sur le site. Les candidats doivent être en mesure de pouvoir se rendre disponibles rapidement, pour participer aux sessions d'information et de sélection, et pour ouvrir leurs droits (inscription, indemnisation,...) auprès de Pôle emploi.

Pour trouver rapidement une POEC depuis le moteur de recherche des actions de formation de Défi Métiers :

- Etape 1 : Consulter le [tableau de bord des programmes](#) ;
- Etape 2 : Sélectionner les programmes des POEC de l'OPCO du secteur professionnel visé et cliquer sur le lien de renvoi vers la fiche de présentation du programme ;
- Etape 3 : Depuis la fiche de présentation du programme, cliquer sur le lien « Actions de formation liées » ;
- Etape 4 : La page de présentation des formations s'ouvre, il est alors possible de filtrer les résultats, par exemple en fonction du niveau à l'entrée en formation, de la date de départ de la formation, etc. ;
- Etape 5 : Consulter la fiche de l'action de formation sélectionnée
- Etape 6 : Vous pouvez prendre contact avec le « référent » de la POEC dont les coordonnées sont communiqués dans la fiche de présentation, afin d'avoir toute précision et pour connaître les modalités de validation des candidatures (sessions d'information collectives,



Rappel : Pour valider l'entrée dans une POEC, le/la candidat/e devra être inscrit.e en tant que demandeur.se d'emploi auprès de Pôle Emploi avant la date de démarrage de l'action.

A titre indicatif, voici une liste de formations POEC programmées sur décembre 2020/début 2021 :

- **Dans la restauration :**
 - o [POEC visant le CQP Commis de Cuisine](#) à Paris du 23/12/2020 au 08/04/2021 ;
- **Dans le secteur du nettoyage :**
 - o [POEC Agent Polyvalent de Pressing](#) à Paris du 17/12/2020 au 17/03/2021 ;
 - o [PEOC Agent de propreté et d'hygiène](#) à Gennevilliers du 14/12/2020 au 16/03/2021 ;
- **Dans le secteur de l'aide à la personne :**
 - o [POEC accès à la qualification garde d'enfants](#) du 17/12/2020 au 19/03/2021 à Poissy ;
 - o [POEC titre professionnel assistant\(e\) de vie aux familles - CCP 1 et 2](#) du 28/12/2020 au 16/03/2021 à Evry (également proposée à [Sartrouville que les mêmes dates](#) et à [Corbeil Essonne du 23/12/2020 au 17/03/2021](#)).
- **Dans le secteur du BTP :**
 - o [POEC Agent maintenance polyvalent de bâtiment](#) aux Mureaux du 21/12/2020 au 26/03/2020
 - o [POEC Agent polyvalent du bâtiment](#) du 14/12/2020 au 27/03/2021 ;
 - o [POEC CQP peintre préparateur](#) du 17/12/2020 au 22/03/2021 à Evry ;

• Suivi du dispositif POEC

La mise en œuvre du parcours de formation revient exclusivement à l'organisme de formation prestataire, en lien avec les partenaires du projet (Pôle emploi, branche professionnelle, ...). L'organisme de formation est tenu d'assurer un suivi sur la réalisation des actions de formation et ce leurs résultats (validation de la formation, taux d'accès à l'emploi, etc.)

À l'issue de la formation, l'OPCO communique à Pôle emploi le bilan de la formation et la liste des placements réalisés en fin de formation et 3 mois après la fin.

Exemple du montage de POEC à destination des personnes Bénéficiaires d'une protection Internationale

L'intégration professionnelle des personnes bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou apatrides) est depuis plusieurs années un objectif mis en avant par le Ministère du travail comme par l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle. Un des freins majeurs pour l'insertion professionnelle de ce public est la maîtrise souvent faible de la langue française.

Depuis 2017, plusieurs programmes à destination uniquement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale se sont développés en se basant sur l'outil POEC pour permettre aux personnes de suivre une formation en français à visé professionnel, dans un domaine professionnel déterminé, afin de permettre la montée en compétence linguistique et favoriser l'employabilité des personnes. Les POEC financées à destination des personnes BPI ont le plus souvent une durée d'environ 400h et, selon les actions de formation, sont accessibles ayant un niveau de maîtrise de la langue du A1 au A2+.

Ces POEC spécifiques proposant du français à visée professionnelle sont développées en liens avec différents programmes à destination des personnes :

- **Le programme HOPE** à destination des personnes BPI hébergées dans des structures pour demandeurs d'asile ou non hébergés ;
- **Certains projets développés dans le cadre de l'appel à projet pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés du Plan Investissement Compétences** proposent des parcours vers l'emploi qui s'articulent autour d'une POEC visant à renforcer les compétences linguistiques (Programme Sésame, Programme AVEC, Ecole de cuisine des Cuistots Migrants, etc.) ;
- **Des programmes spécifiques développés par les OPCO** sur demande des branches professionnelles, parfois en lien avec des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes BPI, par exemple le programme AIRE (Accompagnement et Intégration des Réfugiés dans l'Emploi) porté par l'Opcocommerce

Auteurs /contacts : Clotilde HOPPE - clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org
Steven MARCHAND - steven.marchand@federationsolidarite-idf.org